

ACTUALISATION

DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL

des **espaces naturels sensibles**
de la Manche (SDENS) - 2025



À la découverte des espaces naturels sensibles de la Manche !



Notre département a le privilège d'offrir une biodiversité riche et une diversité remarquable de paysages, qui se traduit par la présence de tourbières, de falaises, de dunes, de landes, de marais et de bocage. Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) de la Manche concourent à leur préservation et leur gestion.

Le conseil départemental s'est fortement engagé depuis 40 ans dans la protection de ce patrimoine très diversifié et parfois menacé, en se donnant pour objectif de participer à la préservation et l'ouverture au public de nombreux sites naturels répartis sur l'ensemble du territoire. Notre projet de mandature porte l'engagement de renforcer davantage notre action en la matière. Ainsi, en avril 2025, le Département de la Manche a validé l'actualisation de son schéma des Espaces Naturels Sensibles afin de poursuivre cette dynamique, toujours dans une approche pragmatique, incitative, concertée et partenariale.

Les ENS sont des espaces de cohabitation intelligente entre de nombreux usages. Ils abritent des activités agricoles extensives et traditionnelles, telles le pâturage et le fauchage, qui participent à la préservation de notre biodiversité. Ils accueillent des Manchois de tous âges et de tous horizons sociaux (élèves, familles, personnes en situation de handicap ou de précarité, personnes âgées...) et nos visiteurs d'un temps, qui, grâce aux animations proposées par le Département, découvrent leur richesse et apprennent à la préserver. La grande majorité des travaux d'entretien de la végétation et d'aménagements destinés à l'accueil du public sont réalisés par des structures d'insertion par l'activité et l'emploi.

À travers ce schéma départemental des ENS actualisé, le Département confirme cette double vocation du réseau des ENS : la préservation de la biodiversité et la sensibilisation des manchois à cet enjeu au travers de l'ouverture de ses ENS. L'actualisation du schéma porte l'élargissement du nombre de sites et l'intervention projetée sur neuf sites supplémentaires, portant le nombre d'ENS dans le département à 35. Pour agir encore plus efficacement le schéma définit de nombreuses orientations parmi lesquelles celle de poursuivre les aménagements pour l'accueil du public et les outils de médiation scientifique sur les sites à destination des visiteurs ou encore à mieux prendre en compte les conséquences des modifications climatiques à venir dans la gestion de nos terrains.

Voilà quelques-uns des treize objectifs que s'est fixé le Département et que vous pourrez découvrir dans ce document.

Soyez convaincus de l'engagement de notre collectivité en la matière et que les valeurs qui guident notre action depuis quarante ans dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles demeurent : accueil, préservation et concertation au service de la biodiversité et de nos paysages mais aussi de tous les Manchois.

Au travers du schéma ENS actualisé, le Département entend continuer de prendre une part active à la préservation de la biodiversité de la Manche, si belle et si naturelle...

Jean Morin

Président du conseil départemental de la Manche



Édito du Président

• 2

La biodiversité dans la Manche

• 4

Les Espaces Naturels Sensibles de la Manche (ENS)

• 6

Les sites ENS de la Manche

• 6

La politique ENS

• 7

Exemples d'actions effectuées depuis 2010

• 10

Protéger par la maîtrise foncière

• 10

Connaître

• 10

Gérer

• 12

Valoriser

• 14

Un SDENS actualisé sur la base d'une dynamique de sites en évolution

• 16

Le budget

• 17

Les objectifs du SDENS actualisé

• 18

ORIENTATION 1 : Assurer la préservation des espaces naturels sensibles de la Manche

• 18

ORIENTATION 2 : Anticiper les évolutions globales et leurs effets sur les espaces naturels sensibles

• 19

ORIENTATION 3 : Faire des ENS un support de sensibilisation, d'éducation et d'accès à la nature

• 19

ORIENTATION 4 : Optimiser la gouvernance et les relations institutionnelles en lien avec le SDENS

• 20

Le plan d'action du SDENS actualisé en 2025

• 22



Parc l'Évêque - Coutances et Saint-Pierre-de-Coutances

LA BIODIVERSITÉ DANS LA MANCHE

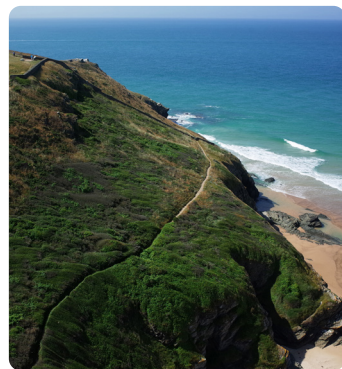
La Manche est un territoire majoritairement agricole. Elle est également caractérisée par son linéaire côtier réparti sur 3 façades, qui en fait le 2^e département maritime de France métropolitaine.

Le département de la Manche présente un patrimoine naturel riche, aux paysages diversifiés. Le territoire offre une mosaïque de paysages que l'on peut regrouper en trois entités principales :

► **Les paysages littoraux** (dunes, havres, falaises, estrans sableux...). La Manche est composée de grands cordons et massifs dunaires qui offrent une diversité de milieux sableux secs à humides. Ces habitats sont souvent accompagnés d'une végétation herbacée qui peut abriter des espèces à fort enjeu écologique. Dans le département, les landes maritimes sont particulièrement présentes sur le littoral et essentiellement au niveau des falaises. On trouve aussi des landes rases composées d'espèces principalement halophiles. Ces landes rases ont, pour la plupart, disparues des façades maritimes du territoire français.

► **Les paysages de zones humides** (marais, prairies humides, tourbières...)

► **Les paysages bocagers.** Avec un couvert forestier équivalent à moins de 5% de la superficie du territoire, la Manche a le taux de boisement le plus faible de tous les départements français. Toutefois, le bocage y est particulièrement développé. Ces milieux, qui structurent l'activité agricole du territoire, offrent une alternance de haies arborées et arbustives et de prairies et pâturages. Le bocage assure des liaisons biologiques indispensables pour la faune et fait le lien entre différents massifs boisés du département.



Cap de Carteret - Barneville-Carteret



La Fosse Arthour - Saint-Georges-de-Rouelley

Enfin, le département est parcouru par un grand nombre de cours d'eau.

Le territoire abrite également un panel d'habitats naturels et des espèces remarquables, protégées, menacées ou considérées comme plus « ordinaires ».

QUELQUES CHIFFRES

2 zones humides d'importance internationale (label Ramsar)

18 sites reconnus d'intérêt européen au titre de Natura 2000

15 % du territoire identifié comme Zones naturelles d'intérêts écologiques faunistiques et floristiques (ZNIEFF)

309 espèces floristiques à fort intérêt patrimonial (CBN, 2023)

42 % des canards plongeurs d'eau douce normands hivernent dans la Manche, à la tourbière de Sèves (GONm, bilan wetlands international 2023)

2 amphibiens : le Pélodyte ponctué et le Crapaud calamite, considérés comme « en régression forte » au niveau régional, sont des espèces rares sur le département de la Manche. La cause principale de cette régression est l'artificialisation des fonds de vallée et le déclin des prairies du fait des changements de pratiques agricoles

La Manche héberge

3 des 4 sites normands d'importance internationale pour les oiseaux hivernants

La Manche compte **7** espèces de reptiles rares à l'échelle régionale, dont la Couleuvre d'Esculape

1/4 de l'aire d'occupation nationale de la Vipère péliade se situe sur le département de la Manche. Celle-ci est considérée comme commune sur la Manche mais en forte régression au niveau régional.

25 sites d'intérêt fort, national à international, recensés lors de l'inventaire départemental du patrimoine géologique (APGN, 2024)

Quelques exemples d'espèces emblématiques au niveau départemental :

► **Le Butor étoilé** (oiseau d'eau hivernant sur le territoire) est une espèce protégée et menacée. Il est considéré comme « vulnérable », au niveau national, et « en danger critique d'extinction », en Normandie, selon les critères de la liste rouge de l'UICN. A ce titre, il fait l'objet d'un Plan National d'Action (PNA) en Normandie. Le Butor étoilé a été observé occasionnellement sur le site ENS du marais des Ponts d'ouve.



► **Les « fauvettes paludicoles »** désignent des espèces de passe-reaux particulièrement bien adaptées à la vie au sein des roselières et autres formations végétales peu élevées des milieux humides. Leur présence est indicatrice de la qualité de ces zones humides. L'isthme du Cotentin forme un vaste complexe particulièrement préservé pour ces espèces.



Phragmite des joncs

► **Le Muscardin** est un petit mammifère vivant dans les milieux denses en végétation (haies, buissons, sous-bois, connexion bois/bocage,...). Il est protégé au niveau national et quasi menacé en Normandie. Présent sur les trois quarts du territoire métropolitain, les connaissances sur sa répartition restent très lacunaires. Plusieurs associations ont lancé des enquêtes pour combler ces lacunes, dont le Groupe Mammalogique Normand.

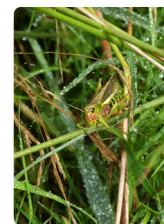


► La Manche compte **7** espèces de reptiles rares à l'échelle régionale. Elle abrite notamment la Vipère péliade, considérée très commune sur le territoire départemental mais en forte régression au niveau régional.



Vipère péliade

► Diverses espèces d'**Orthoptères**, inféodées aux milieux humides, et peu communes en Normandie, ont pu être observées sur la Manche, telles que : le Criquet ensanglanté, la Decticelle des bruyères, la Decticelle des alpages, le Criquet palustre ou encore le Criquet vert.



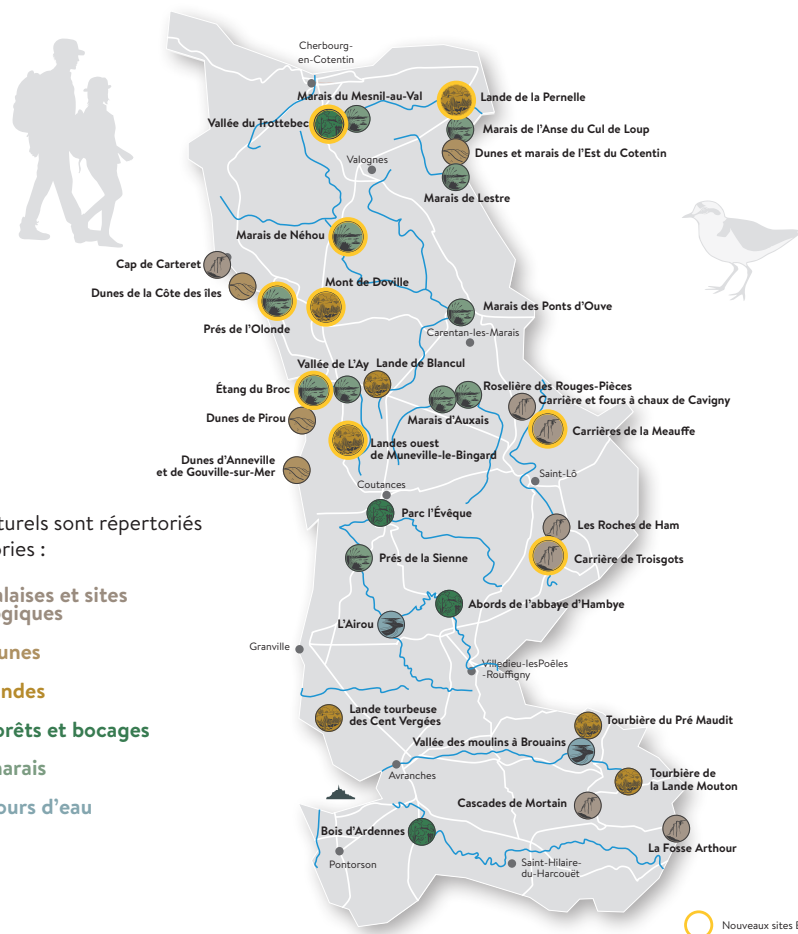
Criquet ensanglanté

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES DE LA MANCHE (ENS)

LES 35 SITES ENS DE LA MANCHE

Les espaces naturels sensibles de la Manche sont des sites aux milieux très divers : tourbière, marais, littoral, forêt, bocage, cascade... Certains de ces espaces naturels sensibles abritent un patrimoine bâti (fours à chaux de Cavigny, Parc l'Évêque...) et des paysages exceptionnels (Roches de Ham, Fosse Arthour, Cap de Carteret...)

Les 26 sites existants ont été complétés par 9 nouveaux sites, lors de la révision du schéma départemental des espaces naturels sensibles (SDENS), en 2024.



LES ENS EN CHIFFRES

99
DÉPARTEMENTS
mènent une politique ENS



4 300
sites gérés dans le cadre
de cette politique ENS

372 000
hectares de terrains préservés

190 000
hectares acquis
par les Départements

1,2
millions d'hectares
en zone de préemption

200
millions d'euros par an
de taxes par les Départements
pour financer les ENS

3/4
des Départements
sont pourvus d'un schéma ENS
ou d'un document aux objectifs
similaires

Source : enquête 2017 de l'ADF

LA POLITIQUE ENS AU NIVEAU NATIONAL

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les Départements sont compétents pour mettre en œuvre une politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS).

Ces espaces ont deux objectifs principaux :

- **préserv**er la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels et assurer la sauvegarde des habitats naturels ;
- **accueillir** du public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Pour mener à bien cette politique les Départements disposent notamment des outils suivants :

- **le droit de préemption** : détermination des zones de préemption correspondant aux espaces susceptibles de devenir des ENS et accordant au Département la priorité d'acquisition en cas de mutation de bien dans le périmètre.
- **la part départementale de la taxe d'aménagement** destinée à financer les différentes actions menées dans le cadre de la politique ENS.

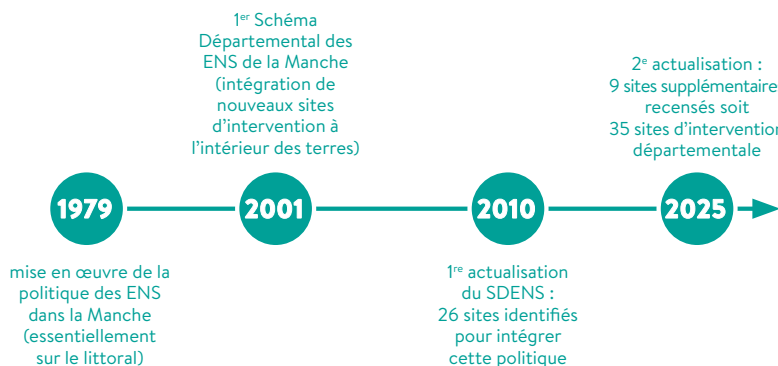


(extrait du guide de l'ADF 2017)

LA POLITIQUE ENS DE LA MANCHE

Depuis 1979, le Département poursuit sa politique en faveur des espaces naturels sensibles. Le schéma des ENS approuvé par l'assemblée départementale en 2001, a été actualisé en 2010. Il concernait 26 sites naturels, répartis de façon homogène sur le territoire et représentent la diversité des milieux naturels et des paysages de la Manche.

L'intervention du Département est menée en cohérence avec les politiques foncières des autres acteurs de la protection de l'environnement, notamment le Conservatoire du littoral par l'intermédiaire du SyMEL (Syndicat mixte des espaces littoraux de la Manche), gestionnaire dans la Manche, et le conservatoire d'espaces naturels de Normandie (CEN).



Une politique partenariale et concertée

En 2025, le Département de la Manche assure la gestion directe de 12 sites. 8 d'entre-eux bénéficient d'une assistance à la gestion par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Cotentin et le Conservatoire des espaces naturels de Normandie (participation à la définition, au suivi et à la réception de travaux, inventaires scientifiques, surveillance...)



Échanges sur le terrain entre les services du Département, le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, la commune de Marchesieux et la société de chasse sur l'ENS de la Roselière des Rouges-Pièces



Comité de gestion de l'ENS de la Fosse Arthour

Pour les autres sites ENS, la gestion est déléguée à différents partenaires : le SyMEL, le Parc naturel régional du marais du Cotentin et du Bessin, la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel Normandie et la communauté de communes Coutances Mer et Bocage. Il est à noter que quatre des sites identifiés en 2010 n'ont pas été acquis et sont actuellement sans gestionnaires. L'acquisition et la mise en place d'une démarche de gestion font partie des actions à mener, en fonction des opportunités et des moyens disponibles.

Le Département et ses gestionnaires organisent régulièrement des comités de gestion associant élus et services des collectivités, acteurs institutionnels, associatifs et socioprofessionnels.

Zoom sur le SyMEL

Le syndicat mixte des espaces littoraux de la Manche (SyMEL) est le principal partenaire du Département. Il associe le Département de la Manche, aux intercommunalités littorales et la commune de La Hague. Il a pour mission la gestion des sites protégés du littoral, propriétés du Conservatoire du littoral ou du Département et gère actuellement sept sites ENS.



Les ENS ne sont pas des espaces « mis sous cloche » et de nombreuses activités s'y pratiquent notamment l'agriculture (276 ha exploités sur 18 sites par 44 agriculteurs en 2024), la chasse (la quasi-totalité des sites fait l'objet d'une convention de pratique avec les associations communales) ou la pêche.

Enfin le Département échange régulièrement et missionne ponctuellement les structures ressources, telles que les associations naturalistes, l'office national des forêts (ONF) ou les fédérations / associations de chasse, pour diverses actions (suivi naturalistes, animations...).

EXEMPLES D' ACTIONS EFFECTUÉES DEPUIS 2010

Dans la mise en oeuvre de sa politique des espaces naturels sensibles, l'action du Département peut être déclinée en quatre objectifs : « protéger », « connaître », « gérer » et « valoriser » le patrimoine naturel.

Protéger par la maîtrise foncière



Le Département de la Manche mène une politique active d'acquisition. En 2024, 21 sites sont totalement ou partiellement acquis par le Département (soit 742 ha). Le rythme des acquisitions au titre des ENS est variable, en lien avec celui des déclarations d'intentions d'aliéner (DIA) reçues par le Département. Entre 2011 et 2024, 181 ha ont été acquis, soit une moyenne de 12,9 ha/an.



91 zones de préemption au titre des ENS ont été instituées depuis 1982 (soit une surface totale de 9100 ha) dont 42 sont directement déléguées au Conservatoire du littoral (soit 6683 ha).

Le Département intervient également sur des terrains communaux (tel que sur les sites de la Roselière des Rouges Pièces et la tourbière du Pré Maudit).

Connaître



Les sites ENS font l'objet d'études permettant d'acquérir les connaissances nécessaires à leur gestion. Des partenariats ont été mis en place avec des structures naturalistes telles que le conservatoire botanique de Normandie, le groupe mammalogique normand (GMN) ou le groupe d'étude des invertébrés armoricains (GRETIA). Il peut également être fait appel à des bureaux d'études.

Ces études sont un préalable à la définition de documents de suivi des sites, tels que les plans de gestion, établis sur plusieurs années. Un plan de gestion est un document stratégique qui définit une vision à long terme et une programmation opérationnelle des actions à mener, à court/moyen terme. C'est un document évolutif qui a vocation à être complété ou révisé à un pas de temps variable.



Inventaire de l'entomofaune (insectes) aux abords de l'abbaye de Hambye

Suivi des reptiles : ENS des Roches de Ham

Depuis 2023 un suivi des reptiles est réalisé par le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) du Cotentin sur le site. Il doit permettre de suivre la dynamique des espèces présentes et ainsi adapter la gestion le cas échéant. Des propositions de gestions sont formulées et des travaux ont déjà eu lieu pour proposer des espaces propices au développement des espèces thermophiles (dégagements d'affleurements rocheux notamment).



Vipère péliade observée dans le cadre du suivi



Contrôle d'une plaque à reptiles



Relevé de sondes piézométriques dans le cadre de l'étude

Étude fonctionnelle : ENS de la tourbière du Pré Maudit

Les tourbières sont des zones humides au fonctionnement complexe. Afin de connaître précisément celui de la tourbière du Pré Maudit, un diagnostic mené par des bureaux d'études experts a été lancé fin 2024. S'intéressant à de nombreux domaines (pédologie, flore, qualité de l'eau, etc.), il doit permettre de connaître le fonctionnement hydraulique précis du site, ses dysfonctionnements et les leviers d'actions pertinents pour contribuer à sa préservation.

Actualisation des données entomologiques : ENS du Marais d'Auxais

Dans le cadre du suivi de ses sites, le Département de la Manche a réalisé une actualisation de ses connaissances en odonates et rhopalocères sur l'ENS du Marais d'Auxais. Ce travail a permis d'identifier de nouvelles espèces, de proposer des pistes de suivis et de travaux bénévoles à ces espèces.



Identification d'un odonate



Les actions réalisées sur les sites ENS peuvent être de différentes natures :

- travaux de restauration des habitats présents sur les sites,
- entretien du site (de manière manuelle, mécanique ou, par pâturage), notamment à travers des conventions de gestion avec des agriculteurs. Ces travaux d'entretien permettent de préserver les habitats naturels remarquables ou à enjeux.

Réouverture de zone tourbeuse par coupe de saules, broyage de végétation et prestation de pâturage : ENS de la tourbière de la Lande Mouton

En 2023, le Département a réalisé des travaux de coupe de saules afin de remettre en lumière un petit ruisseau et privilégier les végétations de milieux ouverts. En parallèle, un broyage avec export de la végétation a été réalisé afin de lutter contre la colonisation de la ronce et des joncs. Depuis 2023, un pâturage ciblé, avec un troupeau de highland cattle, a été mis en place afin de maintenir le milieu ouvert et conserver au maximum le bénéfice des travaux.



Évacuation des saules coupés



Après travaux



Un an après travaux et avec du pâturage

Restauration de mare : ENS des Abords de l'abbaye de Hambye

Les mares sont des milieux riches en biodiversité mais nécessitent un entretien régulier pour empêcher leur fermeture ainsi que leur comblement. En 2024, une mare en cours d'atterrissement et de fermeture a été restaurée afin de privilégier des pentes douces, favorables aux amphibiens et à la présence d'une végétation aquatique pluristratifiée au sein de la mare.



Mare avant et après travaux

Rajeunissement du milieu par étrépage - ENS de la Lande tourbeuse des Cent Vergées

Le Département de la Manche a procédé à plusieurs travaux de décapage du sol afin de remettre le sol tourbeux à nu, en procédant à l'enlèvement de la couche de sol riche en matière organique.



Drosera à feuilles rondes apparu suite aux travaux d'étrépage

Ces travaux menés à la minipelle, ont pour but de remettre en lumière des graines conservées plusieurs années dans la tourbe pour leur permettre de germer. Ainsi, des plantes pionnières protégées réapparaissent telles que le rossolis à feuilles intermédiaires et celui à feuilles rondes, espèces carnivores typiques des zones tourbeuses.



Zone d'étrépage

Travaux d'aménagement des fours à chaux de Cavigny en faveur des chauves-souris et pour l'accueil du public – ENS des carrières et fours à chaux de Cavigny

En 2015 et 2024, le Département a procédé à des travaux d'aménagement des groupes de fours à chaux en faveur des populations hibernantes des chauves-souris. Conformément aux préconisations du document d'objectifs (DOCOB) Natura 2000 « Coteaux calcaires et anciennes carrières de la Meauffe, Cavigny et Airel ».

Ces travaux ont consisté en un décaissement de plusieurs galeries comblées par des gravats et déchets divers, la pose de murs en bauge et de grilles permettant d'optimiser les conditions d'accueil des chauves-souris hibernantes dans les fours et d'en assurer leur quiétude.



Aménagement des fours de Bahaïs (2015)

Parallèlement, des platelages couverts ont été posés sur le haut des gueulards des fours du Hamel Bazire permettant de rendre ces colonnes hermétiques au vent et à la lumière et donc d'accroître les potentialités d'accueil des chauves-souris en hiver.

L'ensemble des aménagements a été conçu pour concilier à la fois la préservation des chauves-souris et l'accueil du public.



Aménagement des fours du Hamel Bazire (2024)



Aménagement de la première travée des fours du Hamel Bazire (2024)

Valoriser



Pour valoriser ces espaces, le Département a mis en place un certain nombre d'outils de communication et d'animation :

- le site web www.manche.fr/ens et les réseaux sociaux du Département
 - un **calendrier annuel des animations** proposées sur les sites ouverts au public (soit 19 sites en 2024)
 - l'application « Balade & sENS » qui permet aux usagers, depuis août 2024, de découvrir les ENS.
- ens-manche.app**
- signalétique, observatoires et parcours d'interprétation** sur les sites

Les sentiers d'interprétation

En 2025, quatre ENS se découvrent aujourd'hui à l'aide de panneaux pédagogiques le long de sentiers d'interprétation : le Bois d'Ardennes, le marais d'Auxais, la lande tourbeuse des Cent Vergées et la tourbière du Pré Maudit. Ils présentent la biodiversité des sites mais également toutes les richesses sur le patrimoine bâti, l'histoire locale ou encore les légendes liées aux espaces naturels. Un panneau panoramique est également installé sur le belvédère des Roches de Ham pour découvrir la vallée de la Vire. Chaque panneau est doté d'une transcription FALC (Facile A Lire et à Comprendre) des informations, traduisant la politique inclusive du Département pour s'adresser au public le plus large. Le prochain sentier d'interprétation sera installé sur le site de la carrière et des fours à chaux de Cavigny.



Marais d'Auxais



Bois d'Ardennes



Roches de Ham

Les aménagements spécifiques des sites

Afin d'offrir aux visiteurs les meilleures conditions d'accessibilité et de sécurité, le Département a réalisé plusieurs aménagements sur les ENS. Ces derniers permettent de parcourir les sites à différentes saisons, de proposer des vues et panoramas impressionnants mais aussi d'orienter les promeneurs pour éviter des dégradations d'habitats par le passage répété des promeneurs.

La tourbière de la Lande Mouton et la lande tourbeuse des Cent Vergées sont ainsi équipées de platelages en bois, un belvédère permet d'admirer la vallée de la Vire à 80 mètres de hauteur aux Roches de Ham et les visiteurs peuvent observer la tourbière du Pré Maudit en haut d'un poste d'observation de 7 mètres de hauteur.



Tourbière de la Lande Mouton



Roches de Ham



Tourbière du Pré Maudit

Balade & SENS, une nouvelle application pour découvrir les ENS

Disponible depuis le 1^{er} août 2024, l'application Balade & sENS lancée par le Département permet au grand public de partir à la découverte des ENS manchois. Deux premiers parcours sont d'ores-et-déjà disponibles sur les sites de la Fosse Arthour et de la tourbière du Pré Maudit.

Destinée à un public familial, cette application se veut accessible au plus grand nombre. Le public peut y trouver une carte des ENS, les parcours proposés enrichis de contenus audio, vidéo, photos et d'informations pratiques sur le parcours en lui-même.

Des jeux agrémentent les circuits et pour chaque parcours le public a la possibilité de créer son carnet de terrain personnalisé.



Tourbière du Pré maudit



ens-manche.app



QUELQUES CHIFFRES

65 à 80

animations annuelles,
regroupant 1 000
à 1 500 participants

19 sites ouverts
au public

19

sites comportant des aménagements
d'accueil du public (panneaux d'information,
cheminement, mobiliers...)

en 2024 :

6

sites ENS font l'objet d'un suivi
par éco-compteurs via l'Observatoire
du tourisme de la Manche (sur un total
de 11 espaces naturels à l'échelle
départementale)

Les animations nature

Dans le cadre de sa politique d'ouverture au public des ENS, le Département propose chaque année depuis bientôt 15 ans, un calendrier des animations gratuites. Ces sorties nature permettent la sensibilisation, l'observation et la compréhension de la nature sur de nombreux sites.

D'avril à octobre, des experts et guides aguerris accompagnent les visiteurs pour découvrir la diversité des paysages de la Manche et la biodiversité de ses espaces naturels.

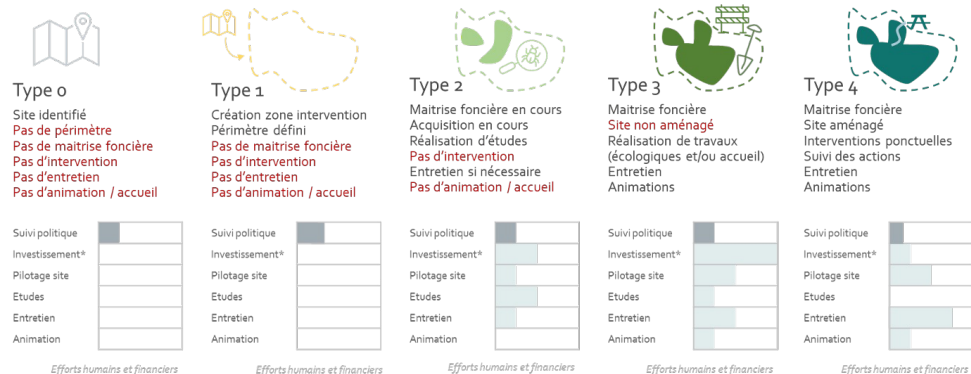


Animation nature à la Fosse Arthour

Un SDENS actualisé sur la base d'une dynamique de sites en évolution

Afin de mieux représenter l'évolution du degré d'intervention du Département sur les sites, il est possible de les hiérarchiser sur une échelle de 1 à 4 : la « note » de 0 étant attribuée aux sites identifiés sans aucune action, ni périmètre d'intervention précis de défini et celle de 4 caractérisant les sites avec maîtrise foncière, aménagés pour l'accueil du public, suivis dans le cadre d'un plan de gestion et bénéficiant d'animations à destination du grand public.

Le passage d'une catégorie à l'autre varie pour chaque site, notamment en fonction de la proportion de propriété foncière publique (ex : parcelles privées entraînant un processus d'acquisition plus long, possibilité d'aménager facilement ou non, etc...)



(*) Investissement = frais d'acquisition + investissements divers réalisés pour le site, dont investissements pour l'acquisition de parcelles, la réalisation de travaux de génie écologique (actions de restauration du site) ou d'aménagement pour l'ouverture au public

L'objectif, à terme et au-delà de l'horizon du schéma des ENS actualisé, est de porter l'ensemble des 35 sites identifiés au niveau 4.



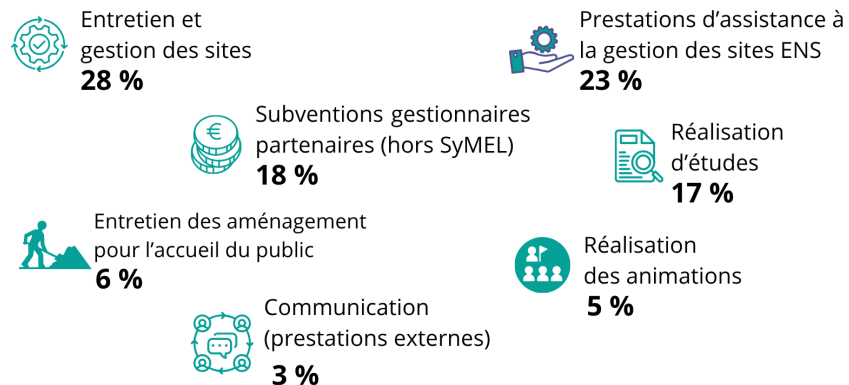
Grande cascade de Mortain (Mortain-bocage et Le Neufbourg)

Le budget

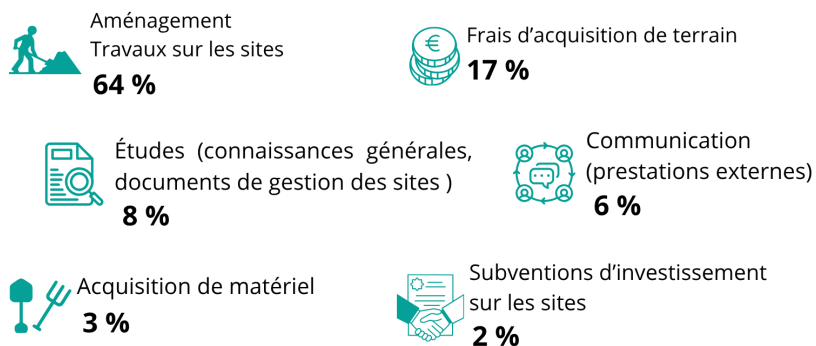
- Le budget prévisionnel annuel du SDENS actualisé se base sur le budget voté en 2025. Celui-ci prévoit :
- 915 k€ d'investissement : principalement des investissements réalisés sur les sites (aménagement...)
 - 655 k€ de dépenses de fonctionnement (études, entretien, animations...) / hors poste de dépenses RH lié au pilotage de la politique
 - La contribution statutaire annuelle au budget du SyMEL (760 000 € en 2025), lui permettant de financer ses dépenses de fonctionnement et opérations d'investissement.

Budget 2025 = 1 570 000€
(hors RH et cotisations SyMEL : 760 000€)

Fonctionnement - 655 000€



Investissement - 915 000€





Bois d'Ardenne - Ducey-Les-Chéris

LES OBJECTIFS DU SDENS ACTUALISÉ

Orientation 1 :

Assurer la préservation des espaces naturels sensibles de la Manche

Le Département, en tant que gestionnaire ou propriétaire des sites ENS, se doit d'assurer ou de restaurer le bon état de conservation de ces milieux.

3 objectifs
7 actions

- Cette ambition se poursuit et se renforce au travers de 7 actions répondant à 3 objectifs :
- **poursuivre** une politique d'acquisition foncière favorisant un réseau de site cohérent et représentatif du patrimoine naturel, paysager et géologique de la Manche ;
 - **persévérer** et renforcer les interventions sur les sites visant à restaurer et conserver la biodiversité ;
 - **continuer** la gestion des sites.

La première action du schéma consiste à compléter le réseau de sites ENS par l'extension et la création de nouveaux sites représentatifs du patrimoine naturel, paysager et géologique.

En 2024 : neuf nouveaux sites ont été ainsi identifiés.

La poursuite du déploiement et la modification de zones de préemption ENS, ainsi que les actions d'acquisition de connaissance et de conservation des habitats naturels prioritaires ou remarquables sont inscrites dans cette première orientation.

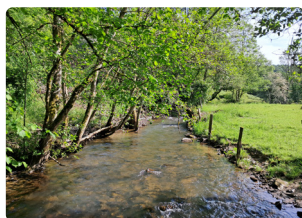
Enfin, le Département souhaite renforcer la mise en place des documents de gestion sur les sites ENS et a pour objectif de doter l'ensemble de ses sites d'un document de gestion.



Landes de la Pernelle



Mont de Doville



Vallée de la Sée à Brouains

4 orientations
13 objectifs
25 actions

Orientation 2 :

Anticiper les évolutions globales et leurs effets sur les espaces naturels sensibles

Le schéma directeur des ENS doit prendre en compte les évolutions globales et territoriales, afin d'adapter la gestion des sites.

2 objectifs
3 actions

Cette ambition se décline en 3 actions et 2 objectifs :

- **anticiper** les effets du changement climatique sur les milieux et les espèces ;
- **favoriser** la conciliation des usages agricoles, sylvicoles, cynégétiques et de loisirs avec les objectifs de gestion des ENS.

Les effets du changement climatique (érosion et recul du trait de côte, sécheresse estivale, forte pluie automnale, modifications physico-chimiques des habitats humides et aquatiques, augmentation des risques...) sont à anticiper et prendre en compte au sein de la politique ENS. Le Département a ainsi prévu d'identifier les besoins d'adaptation, la faisabilité et la pertinence des mesures de gestion à mettre en place sur les sites concernés. A titre d'exemple, il pourrait mettre en place, sur quelques sites, la méthodologie « Natur' Adapt », élaborée par le réseau Réserves Naturelles de France dans le cadre du projet LIFE Natur'Adapt.



Dunes de Pirou



Dunes et marais de l'Est Cotentin
(de Lestre à Quettehou)



Landes tourbeuses des Cent Vergées
(Jullouville)

Orientation 3 :

Faire des ENS un support de sensibilisation, d'éducation et d'accès à la nature

Outre la préservation des milieux naturels sensibles, la politique ENS a également pour objectif de rendre accessible les sites et favoriser la sensibilisation du public.

4 objectifs
7 actions

Cette ambition se renforce grâce à 7 actions et 4 objectifs :

- **poursuivre** les actions d'ouverture au public dans le respect de la sensibilité des sites ;
- **faire connaître** les sites ENS auprès des acteurs locaux et du grand public ;
- **développer** les actions de sensibilisation et d'éducation auprès du grand public et des scolaires ;
- **favoriser** la mobilisation des ENS en tant que support d'activités scientifiques.



Tourbière de la Lande Mouton



Animation grand public au marais des Ponts d'Ouve (Carentan-les-Marais)

Outre la poursuite de l'aménagement et de l'animation sur les sites, le Département de la Manche a prévu de structurer et optimiser la communication relative aux sites ENS, ainsi que de diversifier les outils de communication sur les sites. Par exemple, en 2026, le Département prévoit la mise en place d'une exposition photo sur les ENS.

Enfin, la mobilisation des sites ENS dans le cadre des projets de recherche, de conservation et de valorisation du patrimoine naturel est également inscrite dans ce schéma directeur.



Animation scolaire sur la tourbière de la Lande Mouton (Saint-Clément-Rancoudray)



Chantier pédagogique sur la tourbière de la Lande Mouton avec des élèves de lycée agricole

Orientation 4 :

Optimiser la gouvernance et les relations institutionnelles en lien avec le SDENS

La mise en œuvre de la politique ENS demande un cadre et des outils particuliers pour favoriser son efficacité.

5 objectifs
8 actions

L'enjeu est de rendre celle-ci lisible et compréhensible par les parties prenantes du territoire. 8 actions et 5 objectifs ont ainsi été définis :

- ▶ **structurer** une gouvernance politique et technique permettant la cohérence des actions et le maintien de la mobilisation des parties prenantes
- ▶ **acquérir** des outils de suivi et d'évaluation
- ▶ **articuler** la politique ENS avec les autres politiques publiques de la préservation de la biodiversité et en renforcer la lisibilité auprès des acteurs du territoire
- ▶ **coordonner** la politique ENS avec les autres politiques départementales

Le Département a prévu de renforcer la gouvernance des sites ENS, notamment la fréquence des comités de gestion sur les sites concernés. Un bilan annuel de la politique ENS sera mis en place. Cette action permettra notamment de structurer la connaissance des actions menées sur les sites et de faciliter la diffusion de l'information.

En outre, le schéma départemental des espaces naturels sensibles de la Manche a vocation à s'inscrire dans le contexte national et international de protection des aires terrestres et de la biodiversité. Le territoire de la Manche est notamment composé d'espaces naturels avec différents zonages, de protection ou d'inventaire, qui diffèrent selon le niveau d'enjeu et la gestion associée. Le SDENS s'articulera avec ces politiques et les outils existants, en favorisant la prise en compte des enjeux du schéma au sein de ces démarches et en l'alimentant des enjeux et objectifs qu'elles portent.

Enfin, les sites ENS peuvent être un support pour les actions d'inclusion sociale du Département. Cela peut passer par le développement de l'accessibilité du public handicapé sur les sites (lorsque cela est possible) ou encore la systématisation de la méthode facile à lire et à comprendre (FALC) lors de la mise à jour ou la création des panneaux d'interprétation des ENS. L'intégration de clauses et de critères sociaux dans les marchés publics de travaux sur les ENS, déjà à l'œuvre depuis de nombreuses années, sera également poursuivie.



Chantier d'insertion (battage de fougères à la lande tourbeuse des Cent Vergées)



Visite de la tourbière de la Lande Mouton avec les acteurs et professionnels du tourisme locaux



Réunion de terrain dans le cadre du comité de pilotage Natura 2000 aux fours à chaux de Cavigny

LE PLAN D'ACTIONS DU SDENS ACTUALISÉ EN 2025

Orientation	Objectifs	N°	Actions	Catégorie d'action
I	Poursuivre une politique d'acquisition foncière favorisant un réseau de site cohérent et représentatif du patrimoine naturel, paysager et géologique de la Manche	1	Compléter le réseau de sites ENS par l'extension et la création de nouveaux sites représentatifs du patrimoine naturel, paysager et géologique	Stratégie foncière
		2	Poursuivre le déploiement des zones de préemption	Stratégie foncière
	Poursuivre et renforcer les interventions sur les sites visant à restaurer et conserver la biodiversité	3	Poursuivre les actions de conservation des habitats naturels prioritaires ou remarquables et d'espèces patrimoniales sur les sites ENS	Travaux
		4	Réhabiliter, restaurer ou renaturer des espaces dégradés, au sein des ENS, dans une optique de reconquête écologique	Travaux
	Poursuivre la gestion des sites	5	Mettre à jour ou élaborer des documents de gestion sur les sites et favoriser leur suivi	Etudes
		6	Accompagner le réseau des gestionnaires des ENS	Partenariat
		7	Poursuivre l'acquisition de connaissances naturalistes et scientifiques des sites	Etudes
II	Anticiper les effets du changement climatique sur les milieux et les espèces	8	Comprendre les effets de la nouvelle dynamique climatique sur les espaces littoraux et terrestres, ainsi que sur les espèces associées	Prospective / Adaptation au changement climatique
		9	Intégrer davantage et accompagner l'adaptation aux changements globaux dans la gestion des sites	Prospective / Adaptation au changement climatique
	Favoriser la conciliation des usages agricoles, sylvicoles, cynégétiques et de loisirs avec les objectifs de gestion des ENS	10	Conforter le conventionnement comme outil de gestion pour le maintien et l'encadrement des activités agricoles, sylvicoles, cynégétiques et de loisirs, dans le respect de la sensibilité des sites	Partenariat
III	Poursuivre les actions d'ouverture au public dans le respect de la sensibilité des sites	11	Poursuivre l'aménagement des sites naturels pour l'accueil du public dans le respect de la sensibilité des sites	Travaux
		12	Développer les outils de découverte et de sensibilisation numériques	Pédagogie
	Faire connaître les sites ENS auprès des acteurs locaux et du grand public	13	Structurer et optimiser la communication relative aux ENS	Communication / valorisation
		14	Diversifier les outils de communication sur la politique ENS et sur les sites	Communication / valorisation
	Développer les actions de sensibilisation et d'éducation auprès du grand public et des scolaires	15	Poursuivre le programme d'animations mise en place annuellement	Pédagogie
		16	Favoriser la dynamique d'éducation à la biodiversité et à l'environnement au sein des ENS	Pédagogie
	Favoriser la mobilisation des ENS en tant que support d'activités scientifiques	17	Favoriser la mobilisation des sites ENS dans le cadre des projets de recherche, de conservation et de valorisation du patrimoine naturel	Prospective
IV	Articuler une gouvernance politique et technique permettant la cohérence des actions et le maintien de la mobilisation des parties prenantes	18	Consolider un réseau des gestionnaires des ENS du Département	Partenariat
		19	Poursuivre et renforcer la gouvernance et le dialogue au niveau local	Gouvernance
	Se doter d'outils de suivi et d'évaluation	20	Se doter d'outils pour optimiser et/ou harmoniser le suivi des sites	Gouvernance
		21	Elaborer un bilan annuel de la politique ENS	Communication / valorisation
	Articuler la politique ENS avec les autres politiques publiques de la préservation de la biodiversité et en renforcer la lisibilité auprès des acteurs du territoire	22	Intégrer le réseau ENS au sein des politiques régionales et nationales existantes	Gouvernance
		23	Faire des ENS un soutien aux politiques locales de préservation et de gestion du patrimoine naturel, paysager et géologique	Partenariat
	Articuler la politique ENS avec les autres politiques départementales	24	Faire des ENS un support pour les actions d'inclusion sociale du Département	Travaux / pédagogie
		25	Articuler les actions d'ouverture et de valorisation des ENS avec les politiques touristiques sur les territoires	Gouvernance

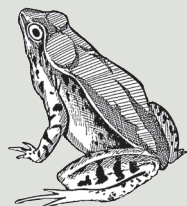
Balade & SENS

L'application pour observer
et découvrir tous les secrets des
Espaces Naturels Sensibles de la Manche.

ens-manche.app



Scannez
pour accéder
à l'appli



[RE]CONNECTEZ-VOUS à **LA NATURE**



Département de la Manche

Service patrimoine et gestion des milieux naturels

02 33 05 95 25 - decouverte-ens@manche.fr

Vous pouvez télécharger l'ensemble du schéma
des Espaces Naturels Sensibles sur le lien suivant

